



Communiqué de presse de la FRA

Vienne/Bruxelles, le 16 mars 2016

## **Les droits fondamentaux des personnes LGBT mis en péril par des idées erronées et dépassées à leur sujet**

**Selon ce que révèlent les conclusions d'un nouveau rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), dans certains États membres, les médecins considèrent toujours l'homosexualité comme une maladie et la transsexualité comme un trouble mental. Ces visions négatives des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles et transgenres (LGBT) dans la société, en particulier dans certains groupes professionnels et parmi les décideurs politiques, entravent les efforts visant à lutter contre la discrimination et les crimes de haine. La toute première étude comparative, à travers 19 États membres, de la vision des LGBT par les agents publics, les responsables de la santé, les enseignants et les policiers reconnaît largement l'impact positif des initiatives de l'UE. Cependant, les conclusions indiquent également que le manque d'informations et de formation professionnelle sur les besoins des personnes LGBT les empêchent d'agir contre les discriminations auxquelles ces personnes sont continuellement confrontées.**

*« Les personnes LGBT ont les mêmes droits à l'éducation et aux soins de santé que quiconque et doivent être traitées sur un pied d'égalité. Elles ont également le droit de mener leur vie dans la dignité, sans peur et discrimination »,* déclare le directeur de la FRA, [Michael O'Flaherty](#). *« Les dernières conclusions de la FRA révèlent que certains médecins sont toujours convaincus, à tort, que l'homosexualité est une maladie. Elles mettent en avant la nécessité pour l'UE et ses États membres de donner les moyens aux agents publics d'accomplir leur devoir en offrant des services de qualité pour contribuer à mettre un terme aux souffrances dont sont victimes de nombreuses personnes LGBT. »*

La FRA s'est entretenue avec les groupes professionnels les mieux placés pour identifier les obstacles et les moteurs de la mise en œuvre de politiques relatives aux droits fondamentaux sur le terrain. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales conclusions du rapport « [Professionally speaking: challenges to achieving equality for LGBT people](#) » (Égalité des personnes LGBT : les obstacles à surmonter sur le plan professionnel).

- La société peut avoir une vision hostile des personnes LGBT et les professionnels peuvent entretenir ces préjugés, selon lesquels par exemple l'homosexualité serait une maladie que l'on peut contracter. Ce constat montre la nécessité de mettre en œuvre des **campagnes de sensibilisation plus positives à l'échelle de l'UE et de ses États**

**membres**, comme celles énoncées dans la [liste d'actions de l'UE](#) visant à améliorer le respect des personnes LGBT et de leurs droits.

- Tous les groupes professionnels ont peu de connaissances sur les besoins des personnes LGBT. Cela souligne l'importance de la **formation professionnelle**, ainsi que **des partenariats et de la coopération avec la société civile**, pour contribuer à lutter contre les préjugés, en particulier envers les personnes transgenres dans le secteur des soins de santé, et à leur offrir des services de qualité dont lesquels bénéficient la plupart des autres personnes.
- L'absence d'informations objectives, en particulier dans les écoles, peut mener, plus tard, à des cas de harcèlement ainsi qu'à des préjugés, et contraindre les jeunes personnes LGBT à cacher leur orientation sexuelle/leur identité de genre. Les États membres devraient œuvrer conjointement avec les autorités éducatives et les écoles pour formuler des campagnes ciblées afin de **contribuer à faire des écoles des lieux plus sûrs et accueillants pour les personnes LGBT**.
- Les crimes de haine à l'égard des personnes LGBT sont rarement reconnus, signalés et enregistrés. Les États membres devraient davantage veiller à garantir que les **lois assurant la protection contre les crimes de haine** soient correctement appliquées et que plus d'efforts soient déployés pour améliorer le signalement des crimes de haine contre les personnes LGBT, qui devraient être enregistrés.

Pour ce rapport, il a été demandé à des agents publics, des médecins, des enseignants et des policiers, quelles sont les lois et politiques en matière de protection et de promotion des droits des personnes LGBT qui sont efficaces ou le sont moins, et pourquoi. Un [aperçu complet des droits et des politiques dans l'UE, qui sont pertinents pour les personnes LGBT](#) est disponible dans un rapport de la FRA publié en décembre 2015. Ce rapport examine aussi les problèmes auxquels sont confrontées les personnes intersexuées.

Ces conclusions viennent compléter les résultats d'une [enquête à grande échelle sur les personnes LGBT dans l'UE](#), qui a révélé l'ampleur de la peur et de la discrimination parmi les personnes LGBT dans l'UE. L'ensemble des données issues de l'enquête sera disponible cette année.

Pour lire le rapport, veuillez consulter la page suivante : [Professionally speaking: challenges to achieving equality for LGBT people](#) (Égalité des personnes LGBT : les obstacles à surmonter sur le plan professionnel).

**Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :**

[media@fra.europa.eu](mailto:media@fra.europa.eu)

Tél. : +43 158030-642

**Notes aux éditeurs :**

- L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) fournit des avis fondés sur des éléments de preuve aux décideurs politiques de l'UE et des États membres, contribuant ainsi à des débats et des politiques plus documentés et mieux ciblés en matière de droits fondamentaux.
- Pour plus d'informations sur les [activités de la FRA concernant les personnes LGBTI](#), veuillez consulter le site web de la FRA.
- Ces conclusions sont fondées sur des entretiens menés avec plus de 1 000 agents publics et professionnels du maintien de l'ordre, de l'enseignement et des soins de santé dans 19 États membres de l'UE en 2013 : Autriche, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni et Slovaquie.
- Les 28 et 29 avril, à Amsterdam, une réunion du groupe de travail de la FRA sur l'amélioration du signalement et de l'enregistrement des crimes de haine dans l'UE se penchera plus particulièrement sur les crimes de haine dont sont victimes les personnes LGBTI.